



PAGAYEURS MARINS, Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer

LES OBJECTIFS DE PAGAYEURS MARINS

11 février 2004

PM/NI/006-04/PL

En tant qu'association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, PAGAYEURS MARINS, Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer adopte les objectifs définis par ses adhérents. Ils ont été rappelés à l'occasion de la réunion des présidents des associations affiliées et de l'assemblée générales qui se sont tenues à Brec'h respectivement le samedi 24 janvier et le dimanche 25 janvier derniers.

Les adhérents ont fixé trois buts principaux à la fédération :

- La défense de la liberté de naviguer,
- La défense de l'accès à l'eau,
- L'action en faveur
 - de la protection de l'environnement par les plaisanciers en kayak de mer,
 - de la reconnaissance des actions préventives des kayakistes par les associations et organisations chargées de l'environnement.

Les objectifs pour chacun de ces domaines sont au nombre de trois :

- La défense du kayak de mer,
- La promotion du kayak de mer,
- La représentation du kayak de mer.

L'équipe dirigeante, partiellement renouvelée à l'occasion de la dernière assemblée générale, est à l'écoute de tous les pagayeurs pour mieux répondre aux objectifs qui lui ont été fixés. Une diffusion particulière des informations et actions de la fédération sera réalisée auprès des présidents des associations affiliées qui seront des relais privilégiés de la fédération auprès de leurs adhérents.

Dans le cadre de ses attributions, le rôle de la fédération auprès des associations affiliées est de favoriser l'échange de bonnes pratiques et d'établir des recommandations. Une commission « Formation – documentation » va être mise en place avec pour objectif d'établir des recommandations et de mettre à disposition une documentation commune dans le domaine de la formation et de la sécurité.

Des actions sont en cours par les associations R.K.M. pour adapter en France la formation anglaise, de renommée internationale, mise en place par la *British Canoe Union* (stars). D'autre part, dans le cadre des week-ends sécurité, un programme d'entraînement a été défini et mis en ligne sur le site de la fédération par les organisateurs. La fédération va contribuer à la mise en commun ces expériences et favoriser les échanges entre associations, tout en définissant un cadre qui sera proposé aux associations affiliées.

Des actions similaires seront menées dans le cadre de la défense du droit d'accès à l'eau, bafoué en bien des endroits sur les côtes françaises où la loi littorale n'est pas toujours respectée. D'autre part, les actions en faveur de l'environnement risquent également de restreindre notre liberté. Une concertation avec les organismes en charge du domaine est donc nécessaire.

Les actions concernant la réglementation française vont probablement voir leur aboutissement en 2004. Une législation européenne va certainement être mise à l'étude sans tarder. Nous resterons vigilants et nous allons engager une concertation sur le sujet avec les autres pays d'Europe où le kayak de mer est bien organisé (Angleterre, Allemagne, Italie, Espagne, etc.).

Les dirigeants élus de Pagayeurs Marins :

*Yves BÉGHIN, Georges COLLÉTER, Christian GABARD, Yann GUILLOU,
Philippe LASNIER, Bernard MARTIN, Guy Van ACHTER*

Déclaration à la Préfecture des Côtes d'Armor n° 0224009199 du 16 octobre 2001

Le Bourg – 82340 SAINT-LOUP

www.pagayeursmarins.org

fpkm@pagayeursmarins.org